



RÈGLEMENTS

**POLITIQUE ADMINISTRATIVE
DES FRAIS ET AMENDES
2017-2018**

SECTION I - ADMINISTRATION	3
1. Frais d'affiliation.....	3
2. Enregistrement des joueurs/arbitres/personnel cadre	3
3. Taux d'intérêt sur facture en retard.....	4
4. Frais administratifs.....	4
5. Allocation des repas.....	4
6. Kilométrage	4
7. Frais de retard pour tout document remis en retard dans le cadre de la réglementation touchant les membres en règle :.....	5
8. Déplacements	5
9. Discipline	5
SECTION II - COMPÉTITION	6
10. Indemnités de préformation.....	6
11. Compétitions.....	6
12. Protêt	10
13. Certificat de transfert international et certificat de réintégration	10
SECTION III - TECHNIQUE	10
14. Frais de stages.....	10
15. Frais pour services techniques sur demande.....	12
16. Pénalités de retard et d'absence non motivée	12
17. Frais reliés à une demande d'équivalence de qualification d'entraîneur.....	12
18. Honoraires des directeurs de cours.....	12
SECTION IV - ARBITRAGE.....	13
19. Honoraires des directeurs de cours.....	13
20. Frais d'arbitrage pour toutes les compétitions sous la juridiction de la FÉDÉRATION, y compris le RSEQ.....	16
21. Évaluation d'arbitres	18

SECTION I - ADMINISTRATION

1. FRAIS D’AFFILIATION

Association régionale de soccer (ARS):	100\$
Membres associés:	100\$
Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ)	
Club professionnel (Impact)	
Centre de soccer	

2. ENREGISTREMENT DES JOUEURS/ARBITRES/PERSONNEL CADRE

Joueurs:

- Amateur:	compris au protocole
- Amateur (hiver seulement):	5\$/joueur (facturation ARS)
- Professionnel national:	selon la tarification de l’ACS
- Professionnel provincial:	75\$
(Validation par la Fédération avec contrat type dûment complété)	

Arbitres de la province:

Le tableau ci-dessous présente les frais que la Fédération de soccer du Québec chargera aux régions pour chaque arbitre affilié:

Grade d’arbitre	Frais d’affiliation FSQ
Juvenile	5\$
Soccer à 7	5\$
District	5\$
Régional	5\$
Provincial	5\$
National	75\$ (ACS)
FIFA	75\$ (ACS)

Ces frais s’ajoutent aux frais chargés selon l’article 4.2 du Protocole (prorata du membership ACS).

Affiliation arbitre de la liste provinciale :

Pour figurer sur la liste provinciale, chaque arbitre se verra facturer le montant de 50\$.

** Facturation directe aux arbitres de la liste provinciale.*

Une amende globale de 100\$ sera envoyée aux ARS qui auront fourni le nom d’arbitres qui ne sont pas disponibles pour des matchs provinciaux.

Personnel cadre:

- Arbitre national:	100\$
- Arbitre (directeur de cours):	50\$
- Arbitre (évaluateur provincial):	50\$
- Arbitre (évaluateur nommé national et FIFA):	150\$

3. TAUX D'INTÉRÊT SUR FACTURE EN RETARD

12% par année

Une pénalité de 50\$ par semaine de retard sera applicable pour le non-respect des délais sous réserve de celles déjà prévues à la Politique administration des frais et amendes et/ou dans les Règlements généraux de la Fédération.

4. FRAIS ADMINISTRATIFS

- Pour tout chèque retourné:	25\$
- Frais de réintégration d'un club ou individu qui a été suspendu après 90 jours pour non-paiement de facture:	125\$
- Pour toute demande d'obtention de diplôme de stage déjà remis :	50\$
- Pour toutes autres copies:	25\$
- Demande d'équivalence (arbitre):	75\$
- Autorisation pour arbitrer à l'extérieur du pays/province:	20\$
- Refus de remettre une carte d'affiliation à un joueur:	50\$
- Appel à la FSQ d'une décision d'une ARS:	250 \$ facturés au demandeur remboursable si appel reçu

5. ALLOCATION DES REPAS

L'allocation accordée (per diem) pour une journée est de 50\$ et est répartie comme suit :

- Déjeuner:	10\$
- Dîner:	15\$
- Souper:	25\$

Les demandes d'allocations de repas doivent être accompagnées d'une demande de frais de déplacement.

6. KILOMÉTRAGE

Pour tout déplacement, des frais de déplacements de 0,40\$ du kilomètre (minimum 10\$) seront versés à tous les membres du conseil d'administration et des comités exécutif, de gouvernance et éthique, des mises en candidature, de l'appréciation du rendement du directeur général, technique, arbitrage, de compétitions, communication/mise en marché, de discipline, d'appel, juridique, du forum des présidents et des comités ad hoc formés par résolution du conseil d'administration.

À l'exception du Colloque annuel, la Fédération assumera 50% des frais de transport des permanents/représentants des ARS lors des réunions du Collège technique, Collège des compétitions, Comité des responsables régionaux d'arbitrage, Comité des registraires et commission des directeurs généraux.

S'il y a lieu, la Fédération assumera également les frais d'hébergement des régions éloignées.

Des frais de 0,40\$ du kilomètre seront également versés pour la représentation de la Fédération lors d'événements spécifiques (conférence de presse, événement spécial, etc.), la représentation devant être faite que par le président ou le représentant qu'il aura désigné.

7. FRAIS DE RETARD POUR TOUT DOCUMENT REMIS EN RETARD DANS LE CADRE DE LA RÉGLEMENTATION TOUCHANT LES MEMBRES EN RÈGLE :

- bordereaux d'affiliation des clubs & regroupements (15 avril/1^{er} juin)
- bordereau d'affiliation de l'ARS (31 mars)
- copie de la charte et des Règlements généraux à jour (31 mars)
- protocole et chèques (31 mars)
- copie du procès-verbal de la dernière AGA (31 mars)
- copie des états financiers de l'ARS (31 mars)

Une amende automatique de 250\$ et, par la suite, 500\$ par mois de retard pour les 3 premiers mois et 2 000\$ après le 4^e mois et les mois subséquents.

8. DÉPLACEMENTS

Pour les programmes techniques, chaque véhicule devra compter un nombre de quatre (4) personnes, sauf sur autorisation. Lorsque le nombre d'individus se déplaçant excédera quatre (4), un véhicule de plus sera autorisé.

9. DISCIPLINE

- Frais de plainte: 100\$
- Frais d'audition: 125\$ (individu), 250\$ (organisme)
- Frais d'appel FÉDÉRATION: 500\$ (argent comptant ou chèque certifié)
- Frais d'appel ACS: 1 000\$ + frais (chèque certifié à l'ACS)

Amendes maximum prévues

Article 10.1	1 000\$
Article 10.3	5 000\$
Article 12.2	5 000\$
Article 17	500\$
Article 28.4	2 000\$
Article 29.2	1 000\$ pour première infraction 2 000\$ pour les récidives
Article 30	1 000\$
Article 31	1 000\$
Article 32.1	2 000\$
Article 33.1	2 000\$
Article 33.2	5 000\$
Article 34	2 000\$
Article 35.1	2 000\$
Article 35.2	2 000\$
Article 35.3	2 000\$
Article 36	1 000\$
Article 38.1	1 000\$
Article 38.2	1 000\$
Article 38.3	2 000\$ pour première infraction 5 000\$ pour les récidives

SECTION II - COMPÉTITION

10. INDEMNITÉS DE PRÉFORMATION

10.1- JOUEURS S'INSCRIVANT AVEC UNE ÉQUIPE PROFESSIONNELLE RÉSERVÉ

10.2- JOUEURS AMATEURS S'INSCRIVANT AVEC UNE ÉQUIPE AMATEUR

Les frais de préformation exigibles pour les joueurs et joueuses juvéniles U11 à U18 étant accueillis par un autre club et payables au club d'origine (sauf pour l'Académie de l'Impact pour lesquels aucuns frais de préformation ne peuvent être réclamés) seront:

- En AAA: Un montant de 150\$ pour chaque année que le joueur a passé en AAA et un montant de 150\$ pour chaque année où le joueur a été membre du programme des équipes du Québec
- En AA: Un montant de 100\$ pour chaque année que le joueur a passé en AA

Des frais administratifs de 85\$ s'ajoutent pour chaque demande de club par année.

Les modalités d'application des indemnités de préformation sont définies dans les Règles de fonctionnement de la Fédération.

11. COMPÉTITIONS

11.1 PERMIS DE VOYAGE

Toute demande de permis de voyage par équipe doit parvenir au moins trente (30) jours avant la date demandée à la Fédération pour un permis au Canada et aux États-Unis. Toute demande de permis international doit parvenir à la Fédération au moins soixante (60) jours avant la date demandée.

Frais de permis de voyage:

Au Canada:	50\$ (30\$ + 20\$ frais d'administration)
Aux États-Unis:	75\$ (55\$ + 20\$ frais d'administration)
International:	200\$ (ACS 100\$ - FSQ 100\$)
Annulation :	Les frais d'administration ne sont pas remboursables sauf si le tournoi confirme le refus de l'équipe moins de 30 jours avant le début du tournoi. Les permis internationaux ne sont pas remboursables.

Frais de retard:

Canada:	20\$	par semaine de retard
États-Unis:	20\$	par semaine de retard
International:	20\$	par semaine de retard

11.2 TOURNOIS

Tournoi/ Rencontre soccer extérieur

International	225\$ + 60\$ par équipe
National:	85\$ + 55\$ par équipe
Provincial:	80\$ + 55\$ par équipe
Festival:	40\$ + 35\$ par équipe

Tournoi/ Rencontre soccer intérieur

International:	115\$ + 30\$ par équipe
National:	30\$ + 25\$ par équipe
Provincial:	25\$ + 25\$ par équipe
Festival	20\$ + 20\$ par équipe

La date de réception de la demande de sanction déterminera le montant des frais à payer dans l'année en cours.

Frais de retard :

Une amende automatique de 100\$ et, par la suite, 25\$ par semaine de retard.

Frais d'annulation : 175\$

Frais de modification de sanction : 25\$

Non-respect des exigences décrites à la Procédure administrative des tournois :

- | | |
|--|------------------------------|
| - Non-respect des formats de jeu, catégories/classes, formation des groupes, ou toute autre norme non-respectée: | 250\$ par infraction |
| - Formulaire de joueur à l'essai manquant lors de la remise du rapport: | 20\$ par formulaire manquant |
| - Liste de joueurs manquante lors de la remise du rapport: | 20\$ par liste manquante |
| - Permis de voyage manquant lors de la remise du rapport: | 50\$ par permis manquant |

Permis de voyage non-conformes:

- | | |
|---------------------------------------|---|
| - Signature du club manquante: | 20\$ |
| - Catégorie/sexe/classe non indiqués: | 50\$ |
| - Toute autre information manquante: | 10\$ par information manquante |
| - Permis non-approuvé par l'ARS: | 50\$ (considéré comme un permis de voyage manquant) |

Les amendes pour les permis de voyage non-conformes seront facturés à l'ARS du club ayant voyagé.

11.3 RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

- | | |
|---|----------------------------|
| - Retrait de la Ligue élite avant la date limite: | 1 000\$ |
| - Refus de jouer en Ligue élite: | 1 000\$ |
| - Retrait de la Ligue élite après la date limite: | 5 000\$ |
| - Retard d'une Ligue AA dans la remise de la liste des équipes et/ou entraîneurs: | 100\$ par jour, par équipe |

11.4 LIGUE ÉLITE

11.4.1. Infractions aux règles administratives

11.4.1.1 Retard du dépôt d'une demande d'adhésion et d'un cahier d'équipe

La Ligue élite peut exclure et/ou imposer une amende à tout membre qui n'a pas soumis sa « Demande d'adhésion » ou son « Cahier d'équipe » aux dates prescrites : expulsion et/ou 250\$ + 50\$ par jour de retard

11.4.1.2 Nombre de joueurs

11.4.1.2.1 Pour chaque joueur manquant au nombre de 14 à la date inscrite dans le « cahier d'équipe »: 10\$ par joueur par jour et pour chaque joueur en dessous de 12 lors d'un match: 100 \$

11.4.1.2.2 Plus de 25 joueurs sur la liste de joueurs: 100\$ par joueur

11.4.1.3 Trophées perdus, endommagés ou remis en retard

Pour chaque trophée perdu ou endommagé: 250\$/trophée

11.4.1.4 Trophées remis en retard

Tout trophée non retourné après le 1^{er} juillet : 50\$/mois

11.4.2 Infractions aux règles des compétitions

11.4.2.1 Stage de recyclage :

90\$ plus taxes

Travail compensatoire : 90\$ plus frais de correction de 90\$

11.4.2.2 Présence au banc

S'il n'y a pas d'entraîneur ou d'assistant ou si l'entraîneur ou l'assistant ne présente pas sa carte d'affiliation ou une pièce d'identité avec photo: 250\$ en plus des autres sanctions prévues au règlement.

11.4.2.3 Intervention en cours de match d'un entraîneur suspendu

Intervention de quelque moyen que ce soit, en cours de match par un entraîneur ou tout membre du personnel suspendu et confirmé par l'arbitre : dossier référé au comité provincial de discipline.

11.4.2.4 Manquement aux responsabilités d'équipes

11.4.2.4.1 Manquement aux responsabilités d'équipes : convocation possible au comité de discipline de la Ligue élite.

11.4.2.4.2 Pour chaque match où l'équipe receveuse ne fournira pas de personnel médical reconnu : 150\$/match

11.4.2.4.3 Absence du brassard pour le capitaine : 25\$/ match

11.4.2.4.4 Non-utilisation des ballons indiqués : 100\$/ match

11.4.2.5 Retard au match

Équipe qui retarde le début du match en vertu des règlements de la Ligue élite: 150\$

11.4.2.6 Terrain non conforme

Pour chaque non-conformité aux règlements: 50\$

11.4.2.7 Match perdu par forfait/défaut

a) Match perdu par défaut lorsqu'il a lieu dans sa totalité :

1ère offense: 300\$

2e offense: 600\$

3e offense: 900\$

b) Match perdu par défaut lorsqu'une équipe est responsable de son arrêt avant son terme :

1ère offense: 500\$

2e offense: 1000\$

3e offense: 1500\$

c) Match perdu par forfait lorsqu'une équipe n'est pas en mesure de le débiter, ne se présente pas ou déclare forfait à l'avance : 2500\$ / match

11.4.3 Infractions aux règlements de discipline

11.4.3.1 Avertissements et expulsions

En plus des sanctions prévues aux règlements de discipline, les amendes suivantes seront appliquées.

Pour les articles qui suivent, deux (2) avertissements dans le même match seront considérés comme une expulsion.

Chaque expulsion: 25\$

20 premiers cartons jaunes: 50\$

Tranche de dix (10) cartons jaunes supplémentaires: 50\$

11.4.3.2 Un joueur ou tout membre du personnel qui ne quitte pas immédiatement le terrain après avoir été expulsé sera convoqué au comité provincial de discipline.

11.4.4 PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

11.4.4.1 Frais d'administration pour demande de changement d'heure et/ou de date: 50\$

11.4.4.2 Frais d'administration pour demande de changement de terrain: 25\$

11.4.4.3 Défaut de porter l'écusson de la LIGUE par un joueur de l'équipe: 25\$/match

11.4.4.4 Frais dépôt d'un protêt: 100 \$

11.5 COUPE DU QUÉBEC

- Coût d'inscription : 250\$ + taxes
- Équipe responsable du retard du début du match : 100\$
- Amende pour forfait : jusqu'à 1 000\$ selon la décision de la direction générale de la Fédération
- Club local qui ne respecte pas l'article 5.13 (service de personnel médical) : 150\$

11.6 COUPE DES MAÎTRES

- Coût d'inscription : 150\$ + taxes
- Équipe responsable du retard du début du match : 100\$
- Amende pour forfait : jusqu'à 1 000\$ selon la décision de la direction générale de la Fédération
- Club local qui ne respecte pas l'article 5.13 (service de personnel médical) : 150\$

11.7 COUPE DES CHAMPIONS PROVINCIAUX AA

- Coût d'inscription : 125\$ + taxes (si applicables)
- Amende pour conflit de couleur des équipements (maillot ou bas) : 500\$
- Équipe responsable du retard du début du match : 100\$
- Amende pour forfait : jusqu'à 1 000\$ selon la décision de la direction générale de la Fédération
- Équipe qui ne se présente pas à la remise des médailles : 300\$

11.8 TSR/JEUX DU QUÉBEC

- Affiliation des équipes : 750\$
- Amende pour possession d'un seul équipement : 500\$
- Retard dans la remise des documents demandés à l'article 5.3 (TSR) et 8.3 (JduQ): 100\$ par semaine par document
- Délégation de moins de 2 arbitres : 500\$ par arbitre manquant aux conditions établies
- Amende pour la non-participation à la réunion pré-compétition : 500\$
- Amende pour forfait : 500\$
- Infraction aux articles 5.1, 5.2 et 5.3 (TSR) et 3.1, 3.2 et 3.3 (JduQ) des règlements du tournoi : 150\$

11.9 COUPE PROMOTION

- Coût d'inscription : 200\$ + taxes
- Équipe responsable du retard du début du match : 100\$
- Amende pour forfait : jusqu'à 1 000\$ selon la décision de la direction générale de la Fédération
- Retrait de l'équipe entre l'inscription et le tirage au sort : 100\$
- Club local qui ne respecte pas l'article 5.11 (service de personnel médical) : 150\$

12. PROTÊT

Les frais de protêt sont de 100\$.

13. CERTIFICAT DE TRANSFERT INTERNATIONAL ET CERTIFICAT DE RÉINTÉGRATION

- | | |
|--|-------------------------------|
| - Joueur non amateur ou professionnel venant au Canada | 300\$ (ACS 200\$ / FSQ 100\$) |
| - Joueur amateur venant au Canada | 75\$ (ACS) |
| - Certificat de réintégration | 200\$ |

SECTION III - TECHNIQUE

14. FRAIS DE STAGES

Toute demande de stage doit être complétée sur le site selon les indications fournies par la FÉDÉRATION au moins trente (30) jours avant la date du début du stage.

Les montants de base pour 12 participants sont les suivants:

14.1 STAGES ENTRAÎNEURS

- | | |
|---|---------------|
| - S1: | 422\$ + taxes |
| - S2: | 789\$ + taxes |
| - S3: | 901\$ + taxes |
| - S7: | 901\$ + taxes |
| - Futsal: | 789\$ + taxes |
| - Entraîneur de gardien de but, niveau 1: | 901\$ + taxes |

En plus du montant de base, un montant additionnel de 30\$ plus taxes par participant pour le stage S1 et 55\$ plus taxes par participant pour les autres stages sera facturé au delà de 12 participants jusqu'à 20 inclusivement. Voir tableau ci-dessous

En plus du montant de base, un montant additionnel de 55\$ (30\$ + 25\$) plus taxes par participant pour le stage S1 et 80\$ (55\$ + 25\$) plus taxes par participant pour les autres stages sera facturé à partir de 21 participants. Voir tableau ci-dessous

Type de stage	Nombre d'étudiants	Montant supplémentaire (+taxes)
S1	12	0\$
	13	30\$
	14	60\$
	15	90\$
	16	120\$
	17	150\$
	18	180\$
	19	210\$
	20	240\$
	21	295\$
	22	350\$
	23	405\$
	24	460\$
	25	515\$
S2 S3 S7 Futsal Entraîneur de gardien de but, niveau 1	12	0\$
	13	55\$
	14	110\$
	15	165\$
	16	220\$
	17	275\$
	18	330\$
	19	385\$
	20	440\$
	21	520\$
	22	600\$
	23	680\$
	24	760\$
	25	840\$

14.1.2 Inscriptions individuelles selon les procédures prévues pour chacun de ces stages

- Licence C : 350\$ par participant plus taxes
- DEP: 350\$ par participant plus taxes
- Évaluation: 91\$ + taxes
- Licence B provinciale et nationale: 621\$ + taxes
- Directeur technique de club: 488\$ + taxes
- Entraîneur de gardien de but, niveau 2: 335\$ + taxes
- Stage annuel de recyclage : 90\$ + taxes

15. FRAIS POUR SERVICES TECHNIQUES SUR DEMANDE

- 200\$ / ½ jour (bloc de 3 heures)
- 400\$ / jour (2 blocs de 3 heures)
- Plus frais de déplacement et de séjour

16. PÉNALITÉS DE RETARD ET D'ABSENCE NON MOTIVÉE

16.1 FRAIS DE RETARD POUR TOUT DOCUMENT REMIS EN RETARD :

Une amende automatique de 100\$ et, par la suite, 20\$ par semaine de retard.

16.2 LA REMISE EN RETARD DES DOCUMENTS REQUIS PAR L'ARS TEL QUE SPÉCIFIÉ AU PROTOCOLE TECHNIQUE

- amende automatique de 200\$
- après 1 mois de retard : 500\$
- après 2 mois de retard 1 000\$
- après 3 mois de retard 1 500\$
- après 4 mois de retard et ce, pour chacun des mois subséquents : 2 000\$

16.3 ABSENCE NON MOTIVÉE DU DIRECTEUR TECHNIQUE RÉGIONAL

L'absence non motivée et non légitime du directeur technique régional (DTR) aux activités obligatoires telles que spécifiées à l'article 1.1.1 du protocole technique.

- 1^{ère} et 2^e infractions : un avertissement sera donné par écrit au Directeur technique régional (DTR) avec copie conforme à l'ARS
- 3^e infraction : 500\$ d'amende
- 4^e infraction : 1,000\$ d'amende
- 5^e infraction : 1 500\$ d'amende
- 6^e infraction et subséquente : 2 000\$

17. FRAIS RELIÉS À UNE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE DE QUALIFICATION D'ENTRAÎNEUR

- S2: 62\$
- S3: 67\$
- S7: 77\$
- S2-S3-S7: 124\$
- Licence B provinciale: 155\$
- Entraîneur de gardien de but, niveau 1: 113\$
- Entraîneur de gardien de but, niveau 2: 155\$

18. HONORAIRES DES DIRECTEURS DE COURS

ENTRAÎNEURS

- Entraîneur – S1: 109\$
- Entraîneur – S2: 185\$
- Entraîneur – S3: 393\$
- Entraîneur – S7: 393\$

- DEP: 38\$ / heure
- DEP – Évaluation: 42\$ par candidat
- DEP – Tutorat (coût par participant): 115\$
- Gardien de but (partie 1 et 2): 44\$ / heure
- Futsal: 33\$ / heure
- Directeur technique de club: 44\$ / heure
- Licence B, partie 1: 49\$ / heure
- Licence B, partie 2: 49\$ / heure
- Licence C: 38\$ / heure

Des frais de déplacement seront remboursés aux directeurs de cours au tarif prescrit après les 50 premiers kilomètres (aller-retour) et 50% de tous les frais seront assumés par la région (ARS).

SECTION IV - ARBITRAGE

19. HONORAIRES DES DIRECTEURS DE COURS

ARBITRES

- Formation (16h): 25\$/h/instructeur / maximum de 550\$/stage
- Stage de promotion: 40\$/h/instructeur/maximum 600\$/stage
- Programme de perfectionnement: 40\$/h/évaluateur national
35\$/h/arbitre FIFA
30\$/h/arbitre national
Maximum de 200\$ par jour
- Instructeur provincial: 25\$/h/arbitre provincial /maximum de 240\$ par jour /instructeur

Des frais de déplacement seront remboursés aux directeurs de cours au tarif prescrit après les 50 premiers kilomètres (aller-retour) et 50% de tous les frais seront assumés par la région (ARS).

19.1 MATCHS ARBITRÉS

Paiement des arbitres/facturation

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des Arbitres pour les compétitions assignées par la FSQ (Incluant LSEQ, matchs hors concours LSEQ, Coupe du Québec, Coupe des champions provinciaux AA ...).

Catégorie	Arbitre			Arbitre-assistant			4e officiel (si utilisé)			
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	
PLSQ	117\$	119\$	121\$	66\$	67\$	68\$	56\$	57\$	58\$	
Senior	69\$	70\$	71\$	45\$	46\$		Idem que Arbitre-assistant			
Universitaire	68\$ (Négo. RSEQ)			45\$	46\$	47\$				
U21	69\$	70\$	71\$	45\$	46\$	47\$				
U17-U18	61\$	62\$	63\$	41\$	42\$					
Collégial	60\$ (Négo. RSEQ)			40\$	41\$	42\$				
U16	51\$	52\$	53\$	38\$	39\$	40\$				
U14-U15	45\$	46\$	47\$	33\$	34\$	35\$				
Futsal régional	À être déterminé par la région sans excéder le Futsal provincial									
Futsal provincial	36\$	37\$	38\$				15\$	16\$	17\$	
Jeux du Québec / TSR	Paiement forfaitaire par jour de compétition							2016	2017	2018
								61\$	62\$	63\$
Coupe des champions Provinciaux AA	Paiement forfaitaire par jour de compétition							66\$	67\$	68\$

19.1.1 DÉPLACEMENTS / ARBITRES

a) Conducteur

Des frais de déplacement seront accordés au conducteur à hauteur de 0.40\$ / kilomètre parcouru (aller- retour) entre son domicile et le lieu de l'évènement selon le trajet le plus court. Les 50 premiers kilomètres ne sont pas pris en compte pour déterminer la distance admissible à un paiement de frais de déplacement.

b) Passager

Des frais de déplacement seront accordés au passager à hauteur de 10\$ par tranche de 100 kilomètres parcourus (aller-retour) entre son domicile et le lieu de l'évènement selon le trajet le plus court. Les 50 premiers kilomètres ne sont pas pris en compte pour déterminer la distance admissible à un paiement de frais de déplacement.

Lors d'un déplacement d'arbitres/évaluateurs/instructeurs, chaque véhicule provenant de la même région ou d'une région limitrophe devra compter au moins 3 officiels assignés à l'activité, sauf sur autorisation de la Fédération.

19.2 TARIFICATION FRAIS DE DÉPLACEMENT

Frais de déplacement / équipe / match : 20\$

19.3 STAGES ARBITRES

a) Paiement des instructeurs

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des Instructeurs d'arbitres pour les stages et programmes de la FSQ.

Veuillez prendre note que la facturation sera faite en tenant compte du nombre d'inscriptions prévu et non sur le nombre de résultats fournis. Par contre, si le matériel fourni est retourné dans les 30 jours (ou selon une entente pour les régions éloignées), la facturation sera ajustée selon le nombre de résultats fournis. Les taxes applicables doivent être ajoutées aux prix indiqués.

Type de stage	Nombre d'étudiants	Instructeur principal	Instructeur assistant
Stage arbitre district (16h)	0 à 15	400\$	N/A
	16 à 25	350\$	200\$
Stage arbitre régional (16h)	0 à 15	400\$	N/A
	16 à 25	350\$	250\$
Stage arbitre Futsal (16h)	0 à 15	400\$	N/A
	16 à 25	350\$	250\$
Stage évaluateur district (16h)	0 à 15	400\$	N/A
	16 à 25	350\$	250\$
Stage instructeur district (16 h)	0 à 15	350\$	250\$
Stage instructeur Futsal (16 h)	0 à 15	350\$	250\$

Note: La FSQ n'assume pas les salaires, les per diem et les frais de déplacement des instructeurs assignés à un stage arbitre district d'un sport-études

Type de stage	Nombre d'étudiants	Nombre d'instructeurs	Paiement par instructeur
Stage féminin (7h)	0 à 20	2	200\$
	20 à 40	3	200\$
Stage des recrues de la liste provinciale (7h)	0 à 15	1	200\$
	16 à 30	2	200\$
Stage de présaison de la liste provinciale (4h)	Illimité	1	150\$
Clinique mise à jour évaluateurs et instructeurs (4h)	Illimité	2	150\$
Clinique prog. dév. (3h)	12	2	50\$
Clinique Top 10 (3h)	20	2	50\$
Clinique prog. national (3h)	15	2	50\$

b) Facturation

Pour les stages suivants, la FSQ facture l'ARS concernée:

Type de stage	Nombre de participants	Tarif
Stage arbitre district	0 à 15	750\$
	16	800\$
	17	850\$
	18	900\$
	19	950\$
	20 à 25	1 000\$

Stage arbitre district pour sport-études	15\$ par participant
--	----------------------

Type de stage	Frais d'inscription (donnent accès à l'examen)	Frais de participation (donnent accès au stage)
Stage arbitre régional	50\$	40\$
Stage arbitre Futsal	N/A	70\$
Stage évaluateur district	50\$	40\$
Stage instructeur district	50\$	70\$
Stage instructeur Futsal	50\$	40\$

19.4 MATÉRIEL ARBITRES

- Bas: 7\$ + taxes
- Livre des lois du jeu: 10\$ + taxes
- Écussons: 5\$ + taxes
- Cartons (1 jaune + 1 rouge): 3\$ + taxes
- Ensemble livre + écussons + cartons: 15\$ + taxes

Selon les normes de l'équipementier, chaque arbitre inscrit sur la Liste Provinciale se verra donner un kit complet d'arbitre comprenant:

- 2 chandails manches courtes
- 2 chandails manches longues
- 2 shorts
- 2 bas

* Les arbitres qui souhaitent acheter des équipements supplémentaires pourront le faire aux conditions établies par la Fédération et l'équipementier.

19.5 ANNULATION DE STAGE

- Annulation 7 jours ou moins avant le stage: 200\$

19.6 MONTANT COMPENSATOIRE AU DIRECTEUR DE COURS

- Annulation le jour même du stage : 200\$
- Annulation 7 jours ou moins avant le stage: 100\$

20. FRAIS D'ARBITRAGE POUR TOUTES LES COMPÉTITIONS SOUS LA JURISDICTION DE LA FÉDÉRATION, Y COMPRIS LE RSEQ

20.1 FRAIS D'ASSIGNATION

- Par match assigné reçu plus de 30 jours à l'avance : 10 \$ par équipe /par match + taxes
- Pour les demandes d'assignation reçues 30 jours et moins avant le match :
- Par match assigné reçu entre 20 et 30 jours : 15\$ additionnels + taxes
- Par match assigné reçu entre 10 et 19 jours : 20 \$ additionnels + taxes
- Par match assigné reçu dans un délai de moins de 10 jours : 30 \$ additionnels + taxes

- Par changement de match moins de 45 jours de la date: 100\$ + taxes

Pour les ligues LSEQ et PLSQ, tous les matchs, même hors-concours, doivent être assignés par l'assignateur provincial.

20.1.1 AMENDES

a) Refus de match

Délai	Nombre de refus par an	Amende
Plus de 7 jours avant le match	1 à 5	0\$
Plus de 7 jours avant le match	6 et +	20\$ par refus
Moins de 7 jours avant le match	1 et +	30\$ par refus
Match assigné moins de 7 jours avant le match	1 à 5	0\$
Match assigné moins de 7 jours avant le match	6 et +	20\$ par refus

Seules les blessures justifiées par un certificat médical seront acceptées comme refus non pénalisé. Aucune autre raison ne pourra être acceptée.

Si l'arbitre refuse le match, mais trouve un arbitre du même groupe d'assignation que lui pour le faire, il ne sera pas pénalisé pour le refus à condition que l'assignateur de la FSQ ait donné son accord et que l'arbitre remplaçant ait confirmé le match.

En cas d'un nombre de refus exagéré, l'arbitre pourra être convoqué devant un comité désigné par le comité arbitrage pour statuer sur le retrait de l'arbitre de la liste provinciale.

b) Retards aux matchs

Délai	Nombre de retard par an	Amende
Arrivée au terrain moins de 30 min avant le début du match	1	20\$
Arrivée au terrain moins de 30 min avant le début du match	2 et +	30\$

En cas d'un nombre de retards exagéré, l'arbitre pourra être convoqué devant un comité désigné par le comité arbitrage pour statuer sur d'autres sanctions.

c) Absences aux matchs

Absences	Sanction
1 ^{ère} absence	Amende correspondant au tarif du match
2 ^e absence	Amende correspondant au tarif du match + audition devant un comité

Si un arbitre ne se présente pas à un match, mais trouve un autre arbitre du même groupe d'assignation que lui pour faire le match, il ne sera pas pénalisé pour l'absence sous réserve de l'approbation ultérieure de l'assignateur de la FSQ.

Le Comité désigné pour entendre l'arbitre ayant 2 absences à un match se prononcera sur le retrait de la liste provinciale de l'arbitre.

20.1.2 RETOUR D'ASSIGNATION POUR OFFICIER DANS UNE AUTRE COMPÉTITION SANCTIONNÉE PAR LA FÉDÉRATION:

- 15\$ par match, lettre de réprimande et possibilité de retrait de la liste provinciale.

20.2 RAPPORT INCOMPLET ARBITRE, ÉVALUATEUR OU INSTRUCTEUR

- La première fois: 10\$ d'amende, délai de 72h et lettre d'avertissement

Si non conforme après délai, suspension de toute activité reliée à l'arbitrage jusqu'à conformité

- La deuxième fois: 25\$ d'amende et suspension temporaire
- La troisième fois: 50\$ d'amende et suspension de toute activité reliée à l'arbitrage jusqu'à l'audition devant un comité

20.3 HOMOLOGATION DES MATCHS

Manquement	Nombre de manquements par an	Amende
Match non homologué ou avec des erreurs dans les 48h après le match	Entre 3 et 5	20\$
	5 et +	40\$
Match non homologué ou avec des erreurs dans les 96h après le match	1 et +	30\$
	2 et +	60\$
Match non homologué ou avec des erreurs dans les 144h après le match	1 et +	40\$
Pour toutes les coupes : feuilles de match non envoyées dans les 48h après le match	2 et +	20\$
Pour toutes les coupes : feuilles de match non envoyées dans les 96h après le match	1 et +	30\$
Pour toutes les coupes : feuilles de match non envoyées dans les 144h après le match	1 et +	40\$
PLSQ : match non homologué ou avec des erreurs à la fin du délai prescrit	2 et +	20\$
PLSQ : match non homologué ou avec des erreurs dans les 24h suivant le premier avis	1 et +	30\$
PLSQ : match non homologué ou avec des erreurs dans les 24h suivant le deuxième avis	1 et +	40\$

21. ÉVALUATION D'ARBITRES

Des frais de déplacements seront versés aux évaluateurs après les 50 premiers kilomètres au tarif prescrit.

Absence d'un évaluateur:

- Première fois: 50\$
- Deuxième fois: 75\$
- Troisième fois: 100\$

Paiement des évaluateurs

Le tableau présente la rémunération des évaluateurs d'arbitres pour les compétitions assignées par la FSQ.

Catégories	Honoraire de l'évaluateur
PLSQ	75\$ par match
LSEQ	60\$ par match
Coupes (AAA, des Maîtres, Promotion)	60\$ par match
Universitaire	60\$ par match
Collégial	60\$ par match
Jeux du Québec / TSR	Paiement Forfaitaire : 100\$ par jour de compétition
	Paiement Forfaitaire : 50\$ par ½ journée de compétition
Tournois	Paiement Forfaitaire : 100\$ par jour de compétition
	Paiement Forfaitaire : 50\$ par ½ journée de compétition

Facturation

Coût de l'évaluation pour l'arbitre qui demande une évaluation : 70\$ par match



FEDERATION DE SOCCER DU QUÉBEC

955, avenue Bois-de-Boulogne, bureau 210
Laval (Québec) H7N 4G1

T. 450 975 3355 | F. 450 975 1001
courriel@federation-soccer.qc.ca

www.federation-soccer.qc.ca